

**www.e-rara.ch**

**Institutions Mathématiques, Servant D'Introduction A Un Cours De Philosophie**

**Sauri, Jean**

**A Paris, M. DCC. LXXVII**

**Zentralbibliothek Zürich**

Shelf Mark: NE 2127

Persistent Link: <http://dx.doi.org/10.3931/e-rara-47889>

Approbation.

---

**www.e-rara.ch**

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

---

**Nutzungsbedingungen** Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

**Terms of Use** This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

**Conditions d'utilisation** Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

**Condizioni di utilizzo** Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

---



---

# A P P R O B A T I O N

DE LA PREMIERE ÉDITION.

Extrait des Registres de l'Académie Royale des Sciences.

*Du premier Août 1770.*

MESSIEURS D'ALEMBERT & l'Abbé BOSSUT, qui avoient été nommés pour examiner les Institutions Mathématiques de M. l'Abbé SAURI, ancien Professeur de Philosophie en l'Université de Montpellier; en ayant fait leur rapport, l'Académie a jugé que cet Ouvrage étoit fait avec clarté, qu'il avoit l'avantage de renfermer un assez grand nombre de choses, dans un volume de médiocre grosseur, & qu'il y avoit tout lieu de penser qu'il pourra être utile aux Commençans, & sur-tout aux jeunes Etudians en Philosophie, auxquels il est principalement destiné. En foi de quoi, j'ai signé le présent Certificat. A Paris, le 6 Août 1770.

*Signé*, GRANDJEAN DE FOUCHY,  
Sec. perpét. de l'Acad. Royale des Sciences.



---

A P P R O B A T I O N.

J'AI EXAMINÉ, par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, la troisieme édition des *Institutions Mathématiques* de M. l'Abbé SAURI, & je n'y ai rien trouvé qui en puisse empêcher l'impression. A Paris, le 28 Juin 1776.

Signé, DE LA LANDE, Censeur Royal.

---

P R I V I L É G E D U R O I.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand - Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT: Notre amé le sieur VALADE, Libraire, Nous a fait exposer qu'il desireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage, intitulé: *Institutions Mathématiques* par M. l'Abbé SAURI, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilége, pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de six années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. FAISONS défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance: comme aussi d'im-